

DIRE N° 2

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
ET LE

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal
Judiciaire de LYON (RHONE)

A comparu Maître Hugues DUCROT de la SELARL
DUCROT ASSOCIES DPA constitué pour :

Syndicat des copropriétaires «Le Gorge de Loup »
Bâtiment SR3 ayant son siège Résidence « Le Gorge
du Loup », 24 Avenue Joannès 69009 LYON,
représenté par son syndic en exercice, la société
CONFLUENCE ROLIN BAINSON, SAS au capital de
5 000 €, immatriculée au RCS de LYON sous le N°
750 048 514 dont le siège social est 7 Cours
Charlemagne à 69002 LYON , prise en la personne de
son représentant légal domicilié en cette qualité audit
siège.

Lequel nous a déclaré, que par addition au cahier des
clauses de vente, il entend annexer les documents
suivants :

- L'Etat des Risques et Pollutions et de
Performance Energétique des Bâtiments du
Dossier de Diagnostics Techniques concernant
les lots 106 107.
- L'Etat des Risques et Pollutions et de
Performance Energétique des Bâtiments du
Dossier de Diagnostics Techniques concernant
les lots 110 111 112 et 113.

Desquels comparution et dire, Maître Hugues
DUCROT a demandé acte.

LE GREFFIER EN CHEF.